FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE DE LA METALLURGIE
9 rue Baudoin – 75013 PARIS
tél. 01 53 94 54 00 - fax. 01 45 83 78 87
www.fo-metaux.org - contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

RENAULT : OUI
L'ANI : NON

Suite au communiqué de presse de la Fédération FO Métaux annonçant la signature de FO à l'accord Renault et devant l'amalgame qui est fait, la Fédération tient à préciser **que l'accord Renault n'a rien à voir avec l'ANI signé le 11 janvier 2013 sur « la sécurisation de l'emploi ».**

Depuis des années, FO Métaux revendiquait auprès des industriels et des pouvoirs publics, des volumes supplémentaires pour la France avec, en plus, des relocalisations. Avec l'accord Renault, c'est chose faite.

Pour Renault, il s'agit d'un accord pour une nouvelle dynamique de croissance et développement social de Renault en France qui prévoit :

- ✓ De pérenniser un secteur en très grande difficulté par l'apport de volume, y compris en relocalisant des véhicules pour garantir les sites industriels ;
- ✓ Sans diminution de salaire ;
- ✓ Sans mobilité obligatoire contrairement à l'ANI.

A ce titre et avant l'ANI, FO Métaux avec ses syndicats a toujours pris ses responsabilités face aux réelles difficultés rencontrées dans les entreprises. Dans ce cadre, il s'agissait de signer des accords d'entreprises qui permettaient de sauver les sites industriels et les emplois, exemple : OSRAM et Sevelnord. **Si des salariés refusaient ces accords, ils ne pouvaient en aucun cas être licenciés, sur la base de ces accords**.

Dorénavant, avec l'ANI et si le projet de loi n'est pas modifié, il risque d'y avoir un blocage du dialogue social dans les entreprises en réelles difficultés, car qui prendra le risque de signer des accords de compétitivité soi-disant majoritaires permettant, que ce soit dans le cadre de mobilité obligatoire, réduction de salaire ou d'acquis et en cas de refus des salariés, de les faire licencier. Bonjour la sécurisation de l'emploi !

FO Métaux mise sur l'avenir avec les activités et les emplois et non pas sur une forme de sécurisation de l'emploi qui permet de licencier plus facilement. En ce sens, FO Métaux continue son combat contre la transposition de l'ANI.

Paris, le 6 mars 2013

Contact :
Frédéric HOMEZ : Secrétaire Général de la Fédération FO Métaux – 01.53.94.54.00